

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Juillet

NOUVELLES POLITIQUES

LA POUDDRE SANS FUMÉE

M. Atthalin, juge d'instruction, continue dans le plus grand secret son instruction concernant les détournements de poudre sans fumée. Mardi encore, en présence d'officiers supérieurs représentant les ministres de la guerre et de la marine, il a interrogé longuement, dans son cabinet, MM. Canet, Turpin et Triponé.

Après cet interrogatoire, M. Atthalin, accompagné de M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, s'est rendu au domicile de Turpin, avenue Menelotte, à Bois-Colombes, et chez Triponé, boulevard d'Argenson à Neuilly, où il a opéré de minutieuses perquisitions dans le but de découvrir des documents concernant l'emploi des poudres blanches, dites sans fumée, que l'on suppose avoir été soustraites aux poudreries de l'Etat.

Il résulte des informations recueillies par le Rappel que 2,000 kilogrammes de poudre blanche provenant de la manufacture de Sevran-Livry ont été livrés à la maison Armstrong. C'est Triponé qui a expédié cette poudre à Calais où elle a été embarquée pour l'Angleterre. Cette malheureuse affaire paraît devoir laisser bien loin derrière elle comme gravité celle de la mélinite.

LE NOUVEAU NONCE À PARIS

En présentant ses lettres de créance au président de la République, le nouveau nonce lui a adressé l'allocation suivante :

Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence les lettres par lesquelles le souverain pontife daigne m'accréditer en qualité de nonce apostolique auprès du gouvernement de la République française.

» En me confiant ce noble mandat avec toutes ses délicates responsabilités, mon auguste maître m'a chargé de vous renouveler ses sentiments si souvent exprimés de haute et particulière bienveillance pour cette nation dont les gloires et l'action civilisatrice dans le monde ont été en tous temps si étroitement liées à celle de la religion catholique.

» Il m'a chargé, en outre, monsieur le président, de vous offrir les vœux les plus sincères

qu'il forme pour le bonheur de Votre Excellence.

» Quant à moi, je suis très heureux de saluer de nouveau cette terre de France à laquelle me rattachent déjà tant et de si chers souvenirs. C'est vous dire, monsieur le président, que je ferai tous mes efforts, avec l'aide de Dieu et le bienveillant concours de votre gouvernement, pour assurer les heureux résultats de la mission pacifique de l'Eglise et de resserrer de plus en plus les relations amicales qui existent entre le Saint-Siège et la France. »

M. Carnot a répondu au nonce :

Monsieur le nonce,

» Je vous remercie des paroles si sympathiques pour la France par lesquelles vous avez tenu à inaugurer la mission diplomatique dont le souverain pontife vient de vous investir et qui vous ramène aujourd'hui parmi nous. Vous connaissez déjà la nation française, vous savez quel est son attachement éprouvé à ces institutions républicaines dont vous avez pu suivre de près, jadis, le jeu régulier. Cette expérience des hommes et des choses vous aidera, j'en suis persuadé, à remplir à la satisfaction de tous le mandat dont vous rappelez tout à l'heure les délicates responsabilités.

» Les qualités que nous avons déjà pu apprécier alors que vous étiez le dévoué collaborateur d'un sage diplomate, qui fut depuis un membre éminent du Sacré-Collège, sont un gage de succès pour votre pacifique mission, qui trouvera un concours bienveillant auprès du gouvernement de la République. Vous pouvez en donner l'assurance au saint père en le remerciant des vœux qu'il forme par votre bouche pour le bonheur de la France, et en lui répétant ceux que nous vous renouvelons à notre tour pour sa personne.

LES ÉCOLES ITALIENNES EN TUNISIE

La colonie italienne, qui soutenait de son initiative privée des institutions scolaires établies dans la régence, semble lasse des efforts pécuniaires qui lui ont été demandés dans ces derniers temps. Le nombre des élèves des écoles italiennes a, depuis le commencement de l'année, diminué d'une centaine; vingt jeunes gens environ ont déserté le *convitto*, qui ne compte plus que 22 élèves, la plupart israélites.

Les cours du soir, dont on avait fait grand bruit, ont été fermés faute d'auditeurs. Par contre, le nombre des élèves italiens des écoles françaises de garçons et de filles a passé, dans la même période, du chiffre de 1,626 à celui de 1,730. Le départ des capucins italiens n'est point étranger à ce résultat, qui doit être considéré

comme très favorable à l'avenir du protectorat français.

L'AFFAIRE LAGUERRE-DÉROULÈDE

Le tribunal correctionnel de Charleroi a condamné M. Laguerre à un mois de prison, et 200 francs d'amende, et M. Déroulède à 15 jours de prison et 100 francs d'amende.

RUSSIE

Saint-Petersbourg, 24 juillet.

La ville est très impressionnée par l'arrestation de 28 officiers russes accusés d'avoir été affiliés à une société secrète dont le but était de renverser le régime autocratique du tzar et de créer en Russie une monarchie constitutionnelle.

En même temps, la police russe a découvert, continue le correspondant d'un journal italien, une nouvelle typographie nihiliste, où quarante nihilistes étaient barricadés. Ils opposèrent aux agents qui venaient les arrêter une résistance désespérée et ce ne fut qu'après une lutte terrible que ces agents renforcés par la troupe réussirent à enfoncer les portes. Sept nihilistes ont été tués; vingt-six ont été arrêtés, les autres ont pu s'échapper. Huit agents et soldats ont été frappés mortellement.

LA RUSSIE EN ASIE CENTRALE

Une expédition russe partira prochainement d'Allahabad pour aller visiter le plateau de Pamir.

Cette expédition qui est composée de 500 Russes a un caractère officiel et a pour but d'implanter l'influence de la Russie dans ces contrées.

UN SCANDALE EN ALLEMAGNE

Un scandale vient d'éclater au palais de Guillaume II. On a découvert que le chef du cabinet de l'empereur, un M. Manche, juif converti, de son vrai nom Moses, a commis un grand nombre de détournements, de faux et de concussion. De plus, ce peu scrupuleux personnage avait fondé une véritable agence pour la vente des titres, brevets et grâces judiciaires.

Malgré les efforts de Guillaume II pour étouffer le scandale, il n'en a pas moins éclaté, ce qui a produit dans Berlin une indescriptible émotion. Manche avait été l'ami le plus intime de Guillaume II au temps où il n'était que kronprinz. On dit même qu'il lui avait rendu de grands services d'argent.

Le véritable directeur de l'agence Manche était le banquier Hainauer, conseiller aulique, décoré de l'Aigle rouge. Manche et Hainauer

grin et les remords me tuent.

« Il y a des misérables qui ont voulu te perdre; j'ai eu la lâcheté de me laisser prendre à leurs manœuvres et d'ajouter foi à leurs infamies.

« Sans M. Léon Charmoy, j'étais leur dupé; je lui dois une grande reconnaissance pour m'avoir ouvert les yeux. Remercie-le encore si tu le vois, car il te dira le service immense qu'il nous a rendu à tous les deux.

« Mais surtout reviens vite, car il y a une personne coupable qu'il faut démasquer et punir.

« Je t'attends pour cela.

« Ton cousin qui t'aime !

« MICHEL HERZ. »

— Mon Dieu ! que veut dire cela ? se demanda Rosa bouleversée.

« Encore sous le poids de l'émotion qu'elle avait ressentie en prenant connaissance de la première lettre, elle décacheta la seconde en tremblant, et lut :

« Ma chère Rosa.

« Tu n'as même pas daigné me répondre ! Sans doute ton âme fière ne me pardonnera jamais d'avoir douté de toi.

« J'ai été faible et lâche !... J'ai mérité de perdre ton affection, c'est bien mon juste châtiment.

« Je veux, du moins, essayer de reconquérir ton estime.

« Je quitte le Hohwald dont le séjour m'est devenu insupportable; j'abandonne l'Alsace pour ne

chiffonner les deux lettres destinées à Rosa; elle les prit et, allant retrouver la jeune fille :

— N'êtes-vous pas surprise, lui demanda-t-elle, d'être restée si longtemps sans nouvelles du Hohwald ?

— J'en suis même inquiète, répondit Rosa, j'ai écrit là-bas une lettre pour annoncer à la fois ma maladie et mon rétablissement et je n'ai pas reçu de réponse.

— La raison en est bien simple : c'est par ordonnance de la Faculté que toute correspondance entre Remiremont et le Hohwald a été interceptée pendant quelque temps, — mesure de prudence, ma chère enfant !... mais aujourd'hui que vous êtes tout à fait rétablie, j'ai à vous remettre, d'abord la lettre écrite par vous et que je n'ai pas cru devoir faire jeter à la poste, puis les deux lettres que voici, arrivées à quelque jours de distance pendant votre maladie. Vous me pardonnerez ce petit subterfuge ! conclut Mme Dornach en embrassant affectueusement Rosa.

— Certainement, Madame ! comment pouvez-vous me demander une chose pareille ?... Est-ce que ce n'est pas moi qui vous dois une éternelle reconnaissance pour votre sollicitude attentive ? Vous m'avez traitée comme une sœur !... croyez que je ne l'oublierai jamais !

Très contente d'avoir enfin des nouvelles de son cousin, Rosa s'empressa de s'enfermer dans sa chambre pour lire à son aise les deux lettres de Michel.

Voici ce que contenait la première :

« Ma chère petite Rosa,

« Reviens vite, si tu ne veux pas que le cha-

s'étaient adjoints, pour le maquignonnage de leurs opérations, un autre banquier juif du nom de Lachmann, le conseiller du cabinet Lucanus, et deux « rabatteurs », les nommés Von Neyn et Coben. Ces six personnages sont impliqués dans les poursuites.

Les affaires les plus lucratives pour le groupe étaient les grâces. Ces grâces étaient surtout octroyées, au grand étonnement du ministre de la justice, aux usuriers et aux faussaires. Manche renvoyait lui-même les dossiers au ministre avec le visa de l'empereur, qu'il appliquait lui-même. Plus de quarante grâces ont été accordées depuis trois ans dans ces conditions par Manche. Quant à Lucanus, il vendait des titres honorifiques, particules, brevets, etc., etc.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Obsèques de M. Cambres

Les obsèques du regretté M. Cambres, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro, ont eu lieu hier matin, à 10 h. 1/2, au milieu d'une affluence considérable.

M. Grimal, avocat, gendre du défunt, et MM. Louis et Firmin Izarn, ses beaux-frères, conduisaient le deuil.

Nous avons remarqué parmi les autres parents, M. Célières docteur-médecin à l'hospice des Quinze-Vingts, à Paris.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Calès, secrétaire général, remplaçant M. le préfet absent; Calmilles, vice-président du Conseil général; Lurgue, président du tribunal civil, et Pouzet, bâtonnier de l'ordre des avocats.

Le drapeau des avocats et avoués était porté par M. M. Arnault et Lacaze, avocats et MM. Sautet et Duclaud, avoués. Celui du Conseil général, par MM. Béral, Talou, Relhié, et Delport. Celui des amis, par MM. de Flaugeac, ancien préfet du Lot; Pouget, ancien directeur des tabacs; le docteur Charles Caviolle, et M. Dufour, directeur de la Ferme-Ecole du Montat; celui des services départementaux, par MM. le docteur Clary, Rodolosse, Guiraudies-Capdeville et Bro.

Le cortège était formé de presque toutes les notabilités politiques et administratives, de nombreuses personnes venues de divers points du département, du colonel du 7^e de ligne, entouré d'un grand nombre d'officiers, etc., etc.

Le Conseil général du Lot, représenté par MM.

pas servir la Prusse !

« Quand je l'aurai prouvé mon amour pour notre France, consentiras-tu à oublier !... »

Je pars dans cette espérance et je te supplie de me permettre de t'embrasser encore une fois.

« Ton cousin,

« MICHEL HERZ. »

— Grand Dieu ! se dit Rosa, que s'est-il donc passé là-bas ?... quel est ce mystère qu'il n'explique pas qui a causé de si graves événements que celle est cette machination dont j'ai été victime et que M. Léon Charmoy a déjouée par bonheur ? Cette personne coupable qu'il faut démasquer c'est Catherine, cela est facile à deviner, mais quel acte odieux a-t-elle commis pour que Michel, si calme d'habitude, se montre si exalté !... et pourquoi s'accuse-t-il lui-même !... pourquoi paraît-il désespéré de ne pas avoir obtenu mon pardon pour une offense qui n'est encore inconnue ? il faut que je voie clair dans tout cela... j'en veux immédiatement repartir pour le Hohwald.

Et elle s'appressa à exécuter sur le champ la résolution qu'elle venait de prendre.

Mme Dornach avait été sa confidente en Alsace; elle ne voulait pas avoir de secrets pour elle, elle se hâta de la rejoindre dans le petit salon où elle l'avait quittée, et lui montrant les deux lettres ouvertes :

— Tenez, Madame, lisez ! lui dit-elle.

Quand Mme Dornach eut, à son tour, parcouru les lettres de Michel, elle les relut attentivement pour mieux les comprendre et, n'y parvenant

Béral, sénateur ; Talou et Rey, députés ; Calmeilles, Relhié, Delpont, Brugalères, Roques, Laparra, de Lamaze, Calmon et Cocula, avait tenu à rendre hommage à son regretté président.

Le Tribunal et le barreau au grand complet s'étaient joints au cortège.

L'enterrement, à la même heure, d'un membre de la famille de M. Costes, a empêché ce dernier d'assister aux obsèques.

Parmi les nombreuses et magnifiques couronnes, nous avons remarqué celles des avocats et avoués de l'école normale, des employés de la Préfecture, des amis voisins du défunt, etc, etc.

Un piquet du 7^e, commandé par le lieutenant Audouy, rendait les honneurs militaires auxquels avait droit M. Cambres en sa qualité de Chevalier de la Légion d'honneur.

A la sortie de l'église St-Barthélémy où a eu lieu la cérémonie, le cortège a accompagné le cercueil jusqu'à l'extrémité du faubourg de la Barre, l'inhumation devant avoir lieu à St-Martin-de-Vers.

Des discours ont été prononcés par MM. Calès, secrétaire général, au nom de l'Administration préfectorale ; Calmeilles, au nom du Conseil général ; Pouzet, au nom du barreau ; Talou et Calmon, comme amis du défunt.

L'abondance des matières et la longueur de ces discours ne nous permettent pas de les reproduire aujourd'hui. Nous les publierons en entier dans notre prochain numéro.

M. Cambres, qui était né le 9 août 1830, avait été l'un des meilleurs élèves de notre Lycée. Plus tard, après d'excellents cours de droit, il fut nommé substitut à Condom.

Il se fit ensuite inscrire au barreau de Cahors dont il a été un des plus éminents avocats.

Le 12 juin 1870, le canton de Lauzès l'envoya siéger au Conseil général.

Le 21 janvier 1878, il remplaçait comme maire de Saint-Martin-de-Vers son père décédé.

Le 23 novembre 1877, il était nommé administrateur du bureau de bienfaisance de Cahors. Il donna sa démission le 7 mars 1890, à la suite de son entrée, le 27 février de la même année, dans la commission d'administration de l'hospice de notre ville.

Enfin, le 16 août 1880, ses collègues du Conseil général le nommaient président de l'assemblée départementale ; depuis cette époque, il avait conservé ces hautes fonctions honorifiques, chaque année renouvelées.

M. Cambres ne comptait à Cahors que des sympathies, et l'on peut dire, sans crainte d'être démenti, qu'il emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Nous adressons à sa famille, si cruellement éprouvée, l'expression de nos regrets personnels et l'hommage de notre respectueuse sympathie.

Nos députés

Nous apprenons que, sur la demande de notre député, M. Rey, président de la Société agricole et industrielle du Lot, M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder, à titre exceptionnel, un supplément de subvention de 500 francs pour encourager la reconstitution de nos vignobles.

Conseil municipal de Cahors

Séance du 23 juillet

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 sous la présidence de M. Costes, maire.

M. le maire expose au conseil, l'affaire Dartin.

Le nommé Dartin, se rendant un soir à la gare, tomba dans un trou de la rue de la Caserne et se fit quelques blessures assez légères, puisqu'il en fut quitte pour quatre ou cinq jours de repos.

Dartin ayant intenté un procès à la ville de Cahors, cette dernière fut condamnée à lui payer une indemnité de 250 fr.

Il s'agit de savoir si le conseil veut faire appel de ce jugement.

Après quelques observations de M. Séguy, cette affaire est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM Talou, Séguy et Mazières.

A propos du monument Clément Marot, M. le maire expose qu'il a reçu de M. Valette, président de la Société des Etudes du Lot, et au nom de la commission d'initiative du monument, une lettre par laquelle il fait remise à la ville des plans et devis du monument, et verse à la caisse municipale la somme de 3,000 fr. montant des souscriptions particulières et de l'allocation du Conseil général. En terminant, M. Valette remercie le conseil municipal de sa subvention de 3,000 fr.

M. le maire demande au conseil d'adopter cette somme et ces plans et de faire les travaux jusqu'à concurrence de ces 6,000 fr. Une fois cette somme épuisée, les travaux seront arrêtés jusqu'à ce que la commission d'initiative ait versé le complément de la somme nécessaire à l'achèvement.

M. le maire expose que, lors de son voyage à Paris, la municipalité se rendit au ministère pour inviter M. Bourgeois. M. le ministre promet de venir inaugurer le monument en septembre prochain. Il n'y a donc pas de temps à perdre pour commencer les travaux.

M. Séguy dit que le monument coûtera 10,000 fr., ce sera donc pour la ville une dépense supplémentaire de 4,000 fr.

Non, répond M. le maire. Il y a en caisse une somme de 6,000 fr. La ville fera les travaux jusqu'à concurrence de cette somme et pas au delà.

M. Rodolosse, architecte départemental, estime que la dépense totale n'exèdera pas 8,500 fr. De plus, M. Larroumet a promis que l'Etat prendrait à sa charge ce supplément de dépenses et que lui-même viendrait en août faire une conférence au profit du monument.

La proposition de M. le maire est adoptée à mains levées.

M. Costes lit une pétition de M. Rouget, sculpteur, demandant une adjudication publique pour l'exécution de ces travaux.

Pour répondre à cette pétition M. le maire donne connaissance au Conseil d'une lettre de M. Rodolosse expliquant comment l'adjudication n'a pu avoir lieu. M. Calmon a été désigné par M. Valette, président de la Société des Etudes du Lot. Voilà pourquoi on a traité avec lui. Le traité supprime les cas imprévus. Du reste, les ouvriers de la ville seront appelés à participer à ces travaux tout aussi bien que s'il y avait eu adjudication.

Le buste et les bas-reliefs sont dus à des artistes désignés par M. le ministre, et les mosaïques viennent de l'Ecole nationale des Gobelins. Enfin, si les travaux sont déjà commencés, c'est avec l'autorisation préfectorale.

M. le maire propose au conseil de traiter avec

M. Calmon pour l'exécution des travaux, moyennant 8,000 fr. Il reste bien entendu que ces travaux seront exécutés jusqu'à concurrence de 6,000 fr.

Une discussion s'engage à ce sujet, entre MM. Relhié, Séguy, Bousquet, Talou et Delpont. Par onze voix contre quatre et dix abstentions, le conseil décide de traiter avec M. Calmon.

A l'unanimité moins une voix, l'assemblée décide que la recette municipale sera rattachée à la perception de Cahors.

LYCÉE GAMBETTA

Sont déclarés admissibles aux épreuves orales de philosophie : MM. Belcour Edouard, Belcour Roger, Brugalères, Calmel, Grèzes, Lafeuille, Lambœuf.

BACCALAUREATS

MM. Farge, Miquel, Pradié, Testas, de Folmont, élèves de Cahors, ont été déclarés admissibles par la faculté de Toulouse pour le baccalauréat ès-sciences complet. Ils passeront l'examen oral le 31 juillet à 8 heures du matin.

Ont été déclarés admissibles pour le baccalauréat ès-sciences restreint, MM. Billard, Brimon, Calmels, Cavané, Couderc, Delbès, Delfour, Lafeuille et Vayssié. Ils passeront l'examen oral le 30 juillet à 8 heures du matin.

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE TOULOUSE

Nos compatriotes, MM. Andissac et Fournier, étudiants en pharmacie de seconde année, et M. Camille Palame, étudiant de 1^{re} année, viennent de subir avec succès leurs examens de fin d'année, devant la faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse.

JUGES DE PAIX

M. Maury, précédemment nommé juge de paix à Luzech, est nommé à Laroque-Timbaut (Lot-et-Garonne).
M. Rey-Maisonnette, juge de paix à Laroque-Timbaut, est nommé à Luzech.

COOPÉRATIVE CADURCIENNE

Le Conseil d'administration recevra des propositions pour la fourniture des diverses denrées d'épicerie jusqu'au 7 Août prochain, dernier délai.

Le cahier des charges et le modèle de soumission seront déposés, à partir du 27 Juillet, dans les bureaux des Ponts et Chaussées, avenue de la gare, où les fournisseurs pourront en prendre connaissance tous les jours de 9 heures à 11 h. et de 3 h. à 5 h., excepté les dimanches et jours fériés.

VELOCE-SPORT CADURCIEN

MM. les membres du V.-S.-C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale extraordinaire qui aura lieu le samedi 25 juillet courant, à 8 h. 1/2 très précises du soir au siège de la Société (Café Tivoli).

Présence obligatoire.
Ordre du jour :
Courses de Touzac. — Sortie. — Courses du 3 août. — Nomination de commissaires aux virages et du jury. — Communications importantes.

Sortie du dimanche 26 juillet.
But : Touzac (41 kilomètres).

Il raconta avec une délicatesse infinie toute l'histoire du portrait-carte, en commençant par son récent passage au Hohwald jusques et y compris son récent duel avec Frédéric, sur lequel il glissa avec beaucoup de tact.

Il termina en annonçant que le lendemain du combat, Frédéric avait quitté Remiremont et qu'il était heureusement probable qu'on ne le reverrait pas de longtemps.

Rosa eut peine à contenir son indignation pendant que dura le récit de Léon Charmoy ; quand il eut fini, elle le remercia avec une effusion pleine de dignité.

— Je n'ai fait que mon devoir, dit-il simplement, le mieux à présent, c'est d'oublier ces choses douloureuses...

— Et d'agir en sorte que ceux qui en souffrent encore les oublient également, acheva Rosa ; aussi je pars aujourd'hui même pour le Hohwald.

— Mais il est peut-être trop tard ! s'écria Mme Dornach qui se souvint tout à coup ; qu'irez-vous faire là-bas s'ils sont mariés.

— Qui, mariés ?... demanda la jeune fille très pâle.

Mme Dornach était intervenue étonnée. Elle dut à son tour apprendre à Rosa comment l'annonce du mariage de Michel et de Catherine était arrivée jusqu'à Remiremont.

Ce fut un nouveau coup pour la pauvre enfant ; qui, nous l'avons dit, avait complètement oublié ce qui s'était passé au théâtre, le soir où elle s'était évanouie en lisant le *Courrier de Barr*, oublié à dessin par Frédéric.

Mais elle pensa bien vite que Mme Dornach de-

Départ du club, à 4 heures du matin. Pour le retour, rendez-vous devant la Mairie de Touzac, à 5 heures du soir.

Le capitaine de route, J. DELLARD.

Le 3 août 1891

A L'OCCASION DU PASSAGE DE MM. LES MINISTRES
Voici le programme des courses qui auront lieu à 3 heures. — Velousel.

- 1^{re} Course régionale : 2.400^m 8 tours
- 1^{er} prix..... 25 fr.
- 2^e prix..... 15 fr.
- 3^e prix..... 10 fr.
- 2^e Course départementale : 2.400^m 8 tours
- 1^{er} prix..... Médaille argent (g. m.)
- 2^e prix..... id. (p. m.)
- 3^e prix..... Médaille bronze (g. m.)
- 4^e prix..... id. (p. m.)
- 3^e Course d'Honneur : 1.800^m 6 tours
- Prix unique, objet d'art.

Les engagements seront reçus jusqu'au 1^{er} août, au siège de la Société (Café Tivoli).

ACTE DE PROBITÉ

Le 21 juillet, le nommé Cadot chef de train de la compagnie d'Orléans, a trouvé une montre en argent, rue Fondue Haute, en face la maison Capy.

Il s'empressa de la remettre immédiatement au bureau de police où quelques heures après elle fut réclamée par son propriétaire.

Tribunal correctionnel de Cahors

Dans son audience du 23 juillet, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

- Ruamps, Joseph, 24 ans, et Brunet Jean, 33 ans, journaliers à Cahors, délit de pêche, le premier à 10 fr. d'amende et le second à 3 fr. d'amende.
- Flaujac Philippe, propriétaire à Beaugard, délit de chasse, à 50 fr. d'amende.
- Calvet Jean, 56 ans, cultivateur à Cieurac, vol de bois), à 20 fr. d'amende.
- Costel Jean, 41 ans, cultivateur à Montgasty, vol, 1 à mois d'emprisonnement.
- Girma Jean, 40 ans, cultivateur à Cahors-Cabessut, vol, à 8 jours d'emprisonnement sursis à l'exécution.
- Besse Baptiste, 52 ans, portefaix à Cahors, vol de récoltes, à 1 mois d'emprisonnement.
- Gaubert Antoine, dit Edouard, 18 ans, journalier à Lamothe-Fénelon, vol, à 3 mois et 1 jour d'emprisonnement.
- Barbussa Antoine, 77 ans, de Labastide-du-Vert, colportage d'allumettes de fraude, à 300 francs d'amende.

CONCOURS

Un concours sera ouvert, le 3 novembre prochain, pour l'obtention du grade d'officier d'administration adjoint de 2^e classe du cadre auxiliaire des hôpitaux militaires. Pourront être admis à y prendre part les anciens sous-officiers qui n'ont pas été proposés pour ce grade au moment de la libération, et les anciens engagés conditionnels appartenant par leur âge à la réserve ou à l'armée territoriale.

Les candidats doivent avoir l'aptitude nécessaire aux travaux de rédaction et de comptabilité, et présenter les garanties indispensables d'instruction générale, de conduite et de moralité.

Les demandes des candidats seront adressées

vait se tromper ; si Michel avait épousé Catherine, il ne lui eût pas écrit de revenir pour l'aider à la punir.

Elle eut pourtant une idée terrible : Si Catherine avait été démasquée trop tard ! si l'union était accomplie ! si Michel en partant fuyait une épouse détestée, odieuse !...

— Il faut que je sache ! fit Rosa dans un sanglot, mon incertitude est trop cruelle !...

Léon Charmoy se retira après avoir reçu encore une fois ses protestations d'éternelle gratitude.

M. Dornach, mis en peu de mots au courant de la situation, fut d'avis, lui aussi, qu'il fallait qu'elle retournât au Hohwald. Il l'accompagna à la gare avec sa femme. Au moment où le train allait partir, Rosa s'approcha d'eux et leur dit avec émotion.

— Merci de vos bontés pour moi !... Je vous aime de tout mon cœur, chère Madame, et vous, Monsieur, je vous vénère de toute mon âme !... pourquoi faut-il que je dise adieu à votre maison bénie !...

— Adieu ! interrompit M. Dornach, pas pour toujours ?

— Pour toujours ! répéta la jeune fille, vous savez les bruits qui ont couru : M. Charmoy est votre ami, je ne dois pas revenir où je risque de le rencontrer.

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL. (A Suivre).

pas :
— Que signifie tout cela ? fit-elle, j'avoue que je n'arrive pas à débrouiller les fils de cette ténébreuse intrigue. Une seule personne pourra nous l'expliquer.
— Qui donc ?
— M. Charmoy, répondit la jeune femme, qui ne put s'empêcher de rougir en prononçant ce nom devant Rosa.
— Vous avez raison ; il a fallu que je fusse bien troublée pour ne pas songer tout de suite à M. Léon, dont Michel me parle comme vous le voyez ; dès qu'il sera là, — j'espère qu'il viendra ainsi qu'il le fait tous les jours, — je le prierai de m'aider à voir un peu clair dans la situation puis, si vous me le permettez, je partirai de suite pour le Hohwald.
— Y pensez-vous ! Voyager à présent, lorsque vous êtes encore à peine remise d'une aussi grave maladie ?
— Notre excellent docteur m'a déclaré tout à fait rétablie, et d'ailleurs, Madame, vous devez bien comprendre que mon retour auprès de Michel est exigé impérieusement par les circonstances ; dans l'état d'exaltation inouïe que révèle la seconde lettre, il est capable de faire quelque folie... Dieu veuille que j'arrive à temps !
Les paroles de la jeune fille étaient dictées par la sagesse. Mme Dornach ne trouva aucune objection raisonnable à son projet.
Toujours très affectueuse, elle l'aida à accomplir ses préparatifs de départ. Quand on annonça Léon Charmoy, le cœur de Rosa battit bien fort.
Mme Dornach voulut se retirer par discrétion

afin de les laisser causer tranquillement, mais la jeune fille le retint :
— Restez, Madame, je vous en prie !... vous savez que je n'ai pas de secrets pour vous.
Léon les regarda tous les deux, assez étonné de de cette petite scène.
— Monsieur, lui dit Rosa, il paraît que vous vous êtes trouvé mêlé très activement à des choses qui me touchent de près ; j'apprends même que je vous dois une grande reconnaissance, ce dont je ne me serais pas doutée jusqu'ici. Voulez-vous mettre le comble à votre bonté en m'apprenant de quelle nature est le service que vous m'avez rendu ma gratitude, mieux éclairée, n'en sera que plus profonde.
Léon assez embarrassé, ne sut d'abord trop que répondre.
Il n'avait rien à se reprocher au sujet de la jeune fille, la conduite qu'il avait tenue ayant été, au contraire, très chevaleresque, mais il n'aimait pas à faire son propre éloge, et il rougissait d'avouer qu'il s'était montré loyal, délicat et brave, autant que s'il avait eu à confesser un acte blâmable ou honteux.
— Ce que j'ai fait est bien peu de chose, balbutia-t-il, et vous ne me devez aucun remerciement pour m'être montré un honnête homme.
— Monsieur, insista Rosa, jugez vous-même si votre devoir est de m'instruire de certains événements que j'ignore, appréciez si ces faits peuvent continuer à demeurer cachés pour moi.
Et elle lui remit les lettres de Michel, l'invitant du geste à en prendre connaissance.
Quand il les eut lues, Léon Charmoy se décida à parler.

à MM. les gouverneurs militaires ou généraux commandant les corps d'armée de leur résidence, et être accompagnées des pièces suivantes sur papier libre : copie certifiée de l'état des services ; extrait de l'acte de naissance ; extrait du casier judiciaire ; et, en outre, pour les engagés conditionnels, copie du certificat d'instruction militaire.

SINGULIÈRE TROUVAILLE

Dans un champ de blé situé sur la plaine St-Namphaise, des moissonneurs, au compte de M. Pélegrin, cultivateur, ont trouvé deux uniformes complets de militaires du 7^e de ligne, y compris les ceinturons et le baïonnettes. Il paraîtrait que ces effets avaient été déposés là depuis quelque temps, ils commencent à être moisissés, et les baïonnettes étaient couvertes de rouille. Les commentaires vont leur train. Il est à croire que ces uniformes appartiennent à deux déserteurs, qui, pour n'être pas reconnus se sont affublés de costumes civils.

Trésorerie Générale du Lot

AVIS

A partir du premier août prochain, la Trésorerie Générale du Lot se chargera : De l'achat et de la vente de toutes les valeurs françaises ; Du paiement à présentation des intérêts ou dividendes échus sur les valeurs françaises et étrangères, au porteur et nominatives ; Des dépôts en comptes courants, remboursables à vue, jouissant d'un intérêt de 1 1/2 0/0. Les Recettes particulières de Figeac et de Gourdon, seront chargées des mêmes opérations.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Pour répondre aux demandes que nous ont adressées certains de nos lecteurs, nous croyons devoir faire connaître que le train express de la C^{ie} d'Orléans partant de Toulouse à minuit, arrivant à Paris, à 4h. 28 du soir et admettant des voyageurs des trois classes est maintenu en circulation. Il n'est nullement question de le supprimer. Ce train passe par Capdenac et Brive.

Variétés

LA MUSIQUE DANS L'ARMÉE

Depuis longtemps on a énuméré les raisons incontestées qui plaident en faveur de la conservation des musiques militaires ; ainsi que les grands capitaines de tous les temps l'ont reconnu, on a constaté l'action de la musique sur les masses, la puissance indéfinissable de cet élément sur l'âme du soldat qu'elle reconforte, qu'elle excite, dont elle soutient la vaillance dans le danger dont elle ranime le courage dans les fatigues. On a démontré aussi quelle est l'utilité des musiques régimentaires dans une multitude de ville où elles sont la récréation de tous, où elles entretiennent le goût militaire dans les populations, où elles font aimer le soldat.

Malgré les multiples arguments qu'on peut invoquer pour la défense des musiques militaires, leur existence est aujourd'hui menacée et sans lendemain. Nous savons bien que dans les sphères officielles le mot de « suppression » ne saurait être prononcé et qu'il n'est pas de ministre ou de fonctionnaire qui oserait assumer la responsabilité d'une mesure aussi impopulaire ; mais, l'hostilité qu'elles rencontrent dans l'administration n'en est pas moins évidente : on espère les réduire par le découragement, en tenant les hommes dans une condition précaire qui semblerait indiquer une sorte de mésestime, en isolant les chefs dans une situation particulièrement infime et telle qu'il n'en existe de semblable dans aucune classe de l'armée.

L'infériorité du sort fait à nos chefs de musique n'est point justifiée, si l'on tient compte surtout que ces braves gens ne peuvent conquérir leur modeste position que par de longues études et après de minutieux examens et concours.

Ces officiers — qui doivent rester au minimum dix ans confinés dans le grade de sous-lieutenant, alors qu'une loi récente a statué que ce grade n'est plus qu'un stage duquel, au bout de deux ans, on passe de droit lieutenant — ne jouissent pas des bénéfices de la loi qui confère à tout officier la propriété de son grade. Ils n'ont droit à une pension de retraite qu'après trente années de service, et s'ils sont mis en suspension d'emploi, ils ne touchent aucune solde, tandis que les autres officiers reçoivent les deux tiers de la leur pendant trois ans. Mais voici qui est plus étonnant encore : si, pour une cause quelconque, ils ne peuvent atteindre les trente années de service exigées par les règlements, ils n'ont droit à aucune retraite proportionnelle.

Citons à l'appui le cas d'un chef de musique mis en suspension d'emploi pour infirmité contractée dans le service pendant la campagne de Tunisie, et qui, après avoir servi plus de vingt ans le pays, se trouve aujourd'hui sans aucun secours et réduit à la plus misérable situation.

Veut-on un exemple plus saisissant encore — nous le prendrons dans les hautes sphères du monde militaire : M. Wettge, l'éminent chef de musique de la garde républicaine — le premier corps de musique qui existe en Europe — M. Wettge compte aujourd'hui vingt-neuf années de

service, or, si par suite d'une infirmité quelconque, même contractée dans le service, il ne pouvait accomplir la dernière année de son temps, il n'aurait droit à aucune retraite.

Nous n'en finirions plus si nous voulions énumérer toutes les récriminations que soulève l'état actuel de nos musiques militaires.

Par suite de l'établissement du service de trois ans, leur recrutement devient de jour en jour plus difficile, et l'impossibilité de leur constituer le noyau d'un personnel stable active rapidement leur décadence. Aujourd'hui, nous voulons essayer de rechercher, sinon le remède complet, au moins un palliatif à cette déplorable situation.

Nos propositions, on va le voir, sont loin d'être excessives, et de l'accueil qui leur sera fait on jugera si l'administration de la guerre tient à donner satisfaction à un vœu de tout le pays, ou si elle veut décidément la mort des musiques militaires.

D'après une réglementation établie en 1854, les corps de musique des régiments d'infanterie comprenaient : un chef, un sous-chef, 5 musiciens de 1^{re} classe, assimilés aux sergents-majors, 8 musiciens de 2^e classe, assimilés aux sergents, 10 musiciens de 3^e classe, assimilés aux caporaux, 15 musiciens de 4^e classe, assimilés aux soldats de 1^{re} classe, enfin 15 élèves réglementaires, soit un total de 55 musiciens.

Les musiques avaient alors un budget annuel de 9,000 fr., qui servait à l'achat et aux réparations des instruments, à l'acquisition de la musique, des cartons, etc. En outre, il était attribué sur ce fonds des primes réparties dans les proportions suivantes : le chef de musique touchait 80 fr. par mois, le sous-chef, 50 fr. ; les musiciens de 1^{re} classe touchaient 20 fr. ; ceux de 2^e, 12 fr. ; ceux de 3^e, 8 fr. ; enfin ceux de 4^e, 4 fr.

Après la guerre, le budget de 9,000 fr. fut réduit à 7,000, et il n'est plus aujourd'hui que de 5,000 fr., chiffre absolument insuffisant pour faire face aux dépenses du matériel et au paiement des primes qui, à elles seules, absorbaient près de 6,000 fr.

Nous ne demandons pas qu'on revienne au budget de 1854, qui avait été créé en France un ensemble de musiques militaires que pouvaient lui envier toutes les autres nations. Mais, prenant un terme moyen, nous croyons que le budget de 7,000 fr. suffirait à l'établissement d'un cadre qui pourrait encore donner d'excellents résultats et voici le détail.

Chaque musique comprendrait : un chef et un sous-chef, un sergent-majors, 4 sergents, 8 caporaux, 25 soldats de 1^{re} classe, 15 élèves réglementaires, soit comme l'organisation de 1854, un personnel de 55 musiciens.

Au lieu de rester, comme aujourd'hui, les parias du régiment et sans perspective d'aucune amélioration de leur sort, tous les hommes de ce corps pourraient avancer et contracter des engagements, ainsi que cela a lieu dans les compagnies de toutes armes : tous pourraient avoir l'espoir d'arriver à une retraite de sous-officier, l'émulation renaîtrait parmi eux, et il deviendrait alors facile de réunir l'ensemble des 12 à 15 solistes, ou chefs de pupitre, indispensables pour assurer la constitution d'une bonne musique militaire.

La France aurait alors de bonnes musiques de régiment : actuellement et à part quelques rares exceptions, elle n'en a que de passables ou de déplorables, bientôt elle n'en aura plus du tout.

Nous avons esquissé un programme, mais nous n'avons pas la prétention de dicter des arrêtés, et nous savons qu'il se trouve dans l'administration de la guerre nombre de personnes plus compétentes que nous pour établir un projet. Tout ce que nous souhaitons, c'est que la bonne volonté se montre : que l'on prenne nos idées ou celles de n'importe qui, car si le péril est grand, le moment est peut-être opportun d'y remédier.

Aujourd'hui, la France militaire est faite ; des dépenses immenses ont été créées un matériel de guerre formidable ; quant au nombre des hommes, il est incalculable et la quantité des combattants n'est plus à augmenter : qu'en ferait-on ? D'ailleurs, les musiciens de régiment, ces non-combattants si déprisés n'ont-ils pas leur rôle sur le champ de bataille ? A l'école, en temps de paix, on leur apprend à jouer de la clarinette et du trombone, mais on leur enseigne aussi le service et le devoir des brancardiers. Et si une guerre éclatait, on les verrait sous le feu, allant relever les blessés et ramasser les morts ; et le soir, il n'y aurait encore qu'eux pour redonner du courage aux vivants.

En terminant, redisons-le encore une fois : sauver les musiques des régiments, c'est bien travailler pour l'armée, pour le pays. Le budget de la guerre ne peut être augmenté d'un centime dit-on, mais la nécessité des musiques est tellement impérieuse que nul ne comprendrait qu'on ne leur sacrifiât pas autre chose.

« Le soldat peut se passer de manger, de boire et de dormir, nous disait ces jours derniers un général, mais il ne marchera pas sans son drapeau... ni sans musique. »

FAITS DIVERS

UN CRIME ABOMINABLE

Un crime abominable vient d'être commis dans la paisible commune de Neuilly-sur-Seine.

Trois petits enfants, Clément et André Cressonnier et Alfred Dumont, tous âgés de 10 à 11 ans, étaient allés jouer, sur la berge de la Seine, au pont de Neuilly, quand l'idée vint à André et Alfred d'aller se baigner.

Le jeune Clément d'une nature plus timide, n'osa pas se déshabiller complètement ; et, du reste, ne sachant pas nager, il resta sur le bord de l'eau, se contentant d'y tremper les pieds. Survint un individu de fort mauvaise mine, qui dit au petit Clément :

« Si tu ne veux pas te déshabiller et te tremper dans le ruisseau, je vais te faire une volée ».

L'enfant craintif ôta son pantalon et s'avancèrent un peu dans le fleuve, quand soudain l'inconnu le poussa violemment ; le petit se débattit un moment, puis disparut.

Pendant ce temps, son frère André et son camarade Alfred Dumont avaient appelé au secours, et du monde s'était amassé.

Mais l'inconnu s'élança sur l'arrière d'une voiture de blanchisseur qui se dirigeait à grand galop vers Paris.

André arriva au domicile de ses parents, 14, avenue de Madrid, et raconta à une voisine, Mme Reynaud, ce qui venait de se passer.

Toute la journée on a vainement cherché le cadavre de la petite victime. M. Mévrel a plongé pour le découvrir ; mais à neuf heures du soir, à bout de forces, il renonça à continuer ses recherches.

Une enquête est ouverte pour découvrir l'auteur d'un aussi lâche attentat.

GISEMENT DE PHOSPHATE

On vient de découvrir sur le territoire de la commune de Miers un gisement de phosphate. Il paraît n'en pas avoir de plus important. Les fouilles commencées ont mis à découvert des fragments de toutes sortes d'ossements d'animaux antédiloviens, mais, principalement de Mastodontes, d'Iguanodon, l'hothérium, etc. ; ces grands monstres de la nature, tous herbivores, vivaient à une époque fort reculée. Ils avaient la taille respectable de dix à douze fois celle de nos bœufs actuels.

La couche de phosphate est composée d'une masse informe d'ossement agglomérés avec les pierres ayant les angles arrondis par le frottement, ce qui indiquerait qu'ils ont dû être déposés en cet endroit par les rouleaux des mers primitives.

ÉCRASÉ PAR UN TRAIN

Limoges 21 juillet.

L'autre soir, un homme assez bien mis, coiffé d'un chapeau de paille, portant une canne et ayant une jambe de bois, s'est jeté devant le train qui passe à 7 h. 1/2 à Saint-Priest-Tarion, près du viaduc. Le mécanicien renversa la vapeur, mais ne put immédiatement arrêter le train qui passa tout entier sur le corps de l'inconnu, à l'exception de trois voitures.

La tête du malheureux a été presque séparée du tronc. Le suicidé n'était âgé que de quarante ans environ.

LES BILLETTS DE LOTERIE

Voici un jugement de la 3^e chambre du tribunal civil de la Seine que nous signalons à l'attention des porteurs de billets de loterie.

D'après ce jugement, il est absolument indispensable que le possesseur d'un billet gagnant présente ledit billet pour pouvoir obtenir le paiement du lot qui lui est attribué. Une déposition de témoins, constatant qu'il est le légitime possesseur du billet et qu'il l'a ensuite déchiré après le résultat définitif, est absolument insuffisante et n'aurait aucun poids devant la justice.

Avis aux intéressés.

AVIS

M. Planacassagne, père, peintre, boulevard Gambetta, n° 91, en face le monument Gambetta, a l'honneur d'informer sa clientèle que, comme par le passé, il se charge de tous les travaux de peinture.

La séparation avec son fils Louis, n'implique aucune modification dans son travail, et l'un et l'autre travaillent aujourd'hui pour leur compte personnel.

Pilules Suisses.

Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 18 au 22 juillet 1891

Naissances

Flourens Antoine, boul. Gambetta, 24.
Pendarie Gaston, impasse Bessières, 8.
Correch Marie, à St-Georges.
Gibert Eloi, rue du Portail-Alban, 2.
Cabanes Jeannes, rue Vayrols, 9.
Larrive Alice, rue de la Liberté, 10.
Chandez Germaine, rue Barrée.

Mariages

Mourgues Jean et Fraysse Rose.
Dèzes Jean et Pignères Cécile.
Thierry Edmond et Ramet Pauline.

Décès

Bourion Foy, 73 ans, v^e Calvet, imp. Raygasse.
Vigne Marie, 50 ans, ép. Rigal, à Toulousque.
Moriange Antoine, 29 ans, avenue de la Gare.
Boyer Isabelle, 51 ans, v^e Misponlié à la Rozière.
Miquel Eugène, 19 ans, au Payrat.
Cambres Paul, avocat, 61 ans, boul. Gambetta.
Pouzergues Hortense, 83 ans, v^e Guilhou, rue de la Mairie, 3.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 26 JUILLET

de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir

(Allées Fénélon)

Richard Wallace (marche)	Sellenick.
Le Calife de Bagdad (ouverture)	Boëldieu.
Robert le Diable (fantaisie)	Meyerbeer
Les Amourettes (valse)	Gungl.
La fille du Tambour-Major (fantaisie)	Offebach.
Souvenir de Rome (tarentelle)	Pillard.

Bourse de Paris

Cours du 24 juillet 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 25
3 0/0 amortissable.....compt.	96 10
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	93 90
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 80

REVUE HEBDOMADAIRE

Notre marché est très ferme en tant que valeurs françaises mais sous l'impulsion des marchés étrangers les valeurs internationales sont faibles. Londres est lourd. Le 3 0/0 est à 95.30, le nouveau fait 93.80. Le Crédit foncier est bien tenu à 1251.25. Les obligations foncières et communales ont toujours un marché suivi.

La Banque d'escompte est à 467.50. Le déport indique que les vendeurs ne sont pas rachetés, il pourra leur en cuire. La Banque de Paris est à 780 Elle vient de consentir à la Banque d'Espagne une avance de 25 millions. Le Crédit Lyonnais est très ferme à 807.50. Le Crédit mobilier fait 367.50, on remarque d'excellents achats du comptant. La Banque des Pays autrichiens est à 467.50 avec une bonne tendance. Nos grands chemins ont repris avec la fin de la grève.

Les obligations des chemins économiques ont encore une marge à la hausse.

Les fonds étrangers sont lourds, l'Italien a eu à supporter les mauvaises dispositions des places étrangères. Le ministère est résolu à rétablir l'équilibre du budget même en pratiquant des économies sur la guerre et sur la marine.

En Banque, l'Alpine est à 197.50 avec une bonne tendance. Le Laurium Grec fait 155, on doit s'attendre pour l'exercice à des résultats très satisfaisants. Nous avons déjà parlé des actions des mines de cuivres de la Morena dont les actions sont mises en vente par les soins de l'honorable maison Blondel et Garnier.

Cette affaire présente des chances sérieuses de succès. Voici deux ans que ces mines sont l'objet d'études et d'expériences suivies. Elles sont placées dans des conditions exceptionnelles à proximité d'un chemin de fer et dans le voisinage d'un port d'embarquement.

La part Paris-Caracas a fait cette semaine un bond à 128.75. Le public se rend compte que les producteurs de l'Amérique du Sud sont dans d'excellentes conditions pour vendre en France leur bétail malgré le droit de 10 fr. par 100 kilos, voté par la chambre. La part Paris-Caracas est donc arrivée à l'heure voulue.

La part du Crédit provincial est à surveiller, un mouvement en avant est imminent.

Les transactions sont sur l'obligation Portorico et sur l'obligation Linarès à Almería. On nous prie d'annoncer au public que la clôture de la souscription à l'Electra sera bien définitivement close le 25.

Le public doit être d'ailleurs aujourd'hui parfaitement renseigné sur cette affaire. Les conférences qui ont eu lieu dans les grandes villes, l'envoi du dossier à tous ceux qui n'avaient pas d'autres moyens de s'instruire, tout a été fait pour que chacun puisse apprécier l'avenir de cette magnifique affaire.

Nous recevons aujourd'hui de Lima des confirmations éclatantes de ce que nous savions déjà. Il est donc probable qu'aussitôt après la souscription, les titres d'Electra se négocieront à un taux bien supérieur au prix actuel, ce qui d'ailleurs sera logique, car le prix de 50 fr. ne correspond certainement pas aux espérances qu'on est autorisé à fonder sur cette affaire. Ceux qui n'ont pas encore le dossier peuvent le demander à la Société Française, 22, place Vendôme, à Paris, qui le leur enverra gratuitement. Nous rappelons que les souscriptions sont reçues aux guichets des grands établissements de crédit, Crédit Lyonnais Société Générale comptoir d'Escompte et dans leurs succursales.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme.

